

VAUDEVANT

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2022

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 1^{er} septembre 2022.

Présents : Hervé Besson - Mathilde Bourret - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Françoise Deschamps - Denis Mandon - Éric Roche - Romain Serpenet

Absents excusés : Nicolas Carpentier (pouvoir à Laëtitia Bourjat) - Simon Rosant (pouvoir à Hervé Besson)

Le quorum est atteint.

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à 21H30, sous la présidence de Laëtitia Bourjat, Maire.

Madame Mathilde Bourret est désignée secrétaire de séance.



Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 7 juin 2022

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 7 juin 2022 est adopté.

1. Coordination générale

Point financier

Madame le Maire fait le point sur les finances de la commune. Elle indique aux membres du conseil que la commune devra avoir recours à l'emprunt pour assurer le financement de l'opération d'investissement relative à la construction d'une maison d'habitation à Pervençères, dans l'attente de percevoir le versement des subventions concernant ce projet. Demande de prêt en cours.

Contrôle URSSAF

Madame le Maire informe le conseil qu'un contrôle de l'URSSAF aura lieu à partir du 17 octobre. Ce contrôle ne s'effectue pas dans les locaux de la commune.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Madame le Maire donne les informations sur l'avancement de l'élaboration du PCS de la commune.

Convention de gestion du gymnase de Saint-Félicien

Madame le Maire donne lecture de la dernière version de la convention de gestion du gymnase de Saint-Félicien.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention de gestion du gymnase de Saint-Félicien et autorise **Madame le maire à signer ladite convention et tout document afférent à la présente délibération. (Délibération 2022/0038)**

Nomination du coordonnateur communal de recensement de la population

Madame le Maire rappelle au conseil la nécessité de nommer un coordonnateur communal afin de coordonner les opérations de recensement qui auront lieu en 2023 et propose de nommer à ce poste Madame Sophie Gobber-Martin, secrétaire de mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer Madame Sophie Gobber-Martin, secrétaire de mairie, coordonnateur communal pour le recensement 2023. (Délibération 2022/0040)

2. Urbanisme

Cour de l'ancienne école

Madame le Maire rappelle que le projet d'aménagement de la cour de l'ancienne école suit son cours. Le dossier de permis de construire concernant la construction d'une halle est en cours d'instruction, ainsi que les demandes de devis.

Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Madame le Maire indique aux membres du conseil que la commune a reçu trois DIA :

La première, 2022/001 concerne un bien situé 15 route de Saint-Félicien et cadastré AL 41, AL 88 et AL 158.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de renoncer à l'acquisition de ce bien par voie de préemption. (Délibération 2022/0033)

La seconde DIA, 2022/002, concerne un bien situé 305 chemin des Pervençhères et cadastré AE 456 (document d'arpentage en cours) d'une superficie d'environ 2318m² sur la totalité de 38a 58ca.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de renoncer à l'acquisition de ce bien par voie de préemption. (Délibération 2022/0034)

La troisième DIA, 2022/003, concerne un bien situé 305 chemin des Pervençhères et cadastré AE 456 (document d'arpentage en cours) d'une superficie d'environ 1540m² sur la totalité de 38a 58ca.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de renoncer à l'acquisition de ce bien par voie de préemption. (Délibération 2022/0035)

3. Bâtiments

Projet de construction d'une maison d'habitation à Pervençhères

Madame le Maire indique que le cabinet ArchiConsult est actuellement en train d'analyser les offres suite à la publication de marché de construction d'une maison d'habitation à Pervençhères et qu'il conviendra de fixer une nouvelle date de réunion du conseil municipal afin d'attribuer les lots de ce marché.

Des devis ont été demandés pour les travaux d'isolation et de changement d'un ballon d'eau chaude d'un des appartements locatifs ; ces travaux débiteront dès que possible, la personne louant actuellement l'appartement n'ayant plus d'eau chaude.

Validation des devis concernant la rénovation des bâtiments communaux pour lesquels une subvention a été sollicité auprès du Département dans le cadre de Pass' Territoires

Madame le Maire propose de valider les devis suivants :

Entreprise Reynaud/Buisson : travaux de menuiserie pour un montant HT de 7582.00€

Entreprise Fombonne : travaux plâtrerie, isolation, peinture pour un montant HT de 6605.00

Entreprise Bourret : réfection couverture logements locatifs pour un montant HT de 31 733.96€

Étant précisé que ces travaux ont également fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR/DSIL.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à signer ces devis et à solliciter l'attribution définitive de la subvention Pass Territoires 2021 auprès du Département. (Délibération 2022/0036)

4. Voirie/cimetière

Suite aux différents travaux de débardage réalisés en 2022, des réparations sont à réaliser sur la voirie communale des Blaches secteur Liverset. Ces travaux de remise en état sont pris en charge en intégralité par l'entreprise qui a effectué les travaux de débardage.

L'accès à la future halle (cour de l'ancienne école) reste à faire.

Curage des fossés

Le curage des fossés sera effectué au cours de l'automne.

Demande de subvention auprès du Département dans le cadre « Atout Ruralité »

Madame le Maire indique que la commune pourrait solliciter le soutien financier du Département dans le cadre du dispositif « Atout Ruralité » concernant la réalisation de divers travaux de voirie permettant l'accès à la future halle (cour de l'ancienne école) et au hameau de Sauze.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches se rapportant à cette demande de subvention auprès du Département et à signer tous les documents afférents à ce projet. (Délibération 2022/0041)

5. Eau/Assainissement

Madame le Maire informe les conseillers du manque de ressources en eau potable pour les résidences principales non alimentées par le réseau d'eau potable. En raison de la sécheresse, une solution a dû être trouvée début août afin d'approvisionner une résidence principale.

6. Travaux courants

La signalisation horizontale (marquage au sol) des arrêts de bus sera refaite par l'employé communal avec l'aide des élus, ainsi que le nettoyage des trottoirs en béton désactivé.

7. Information, animation

Repas des aînés 2022

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 2 octobre à midi à la salle des fêtes. Le repas sera élaboré par le restaurant « La Récré ».

Madame le Maire indique que l'exposition photographique de Dimitri Chaix, qui a eu lieu cet été, a eu un beau succès et a permis de découvrir le travail d'un jeune qui a grandi à Vaudevant.

Cette année, nous comptabilisons à Vaudevant quatre naissances hors communes.

Le conseil municipal propose d'inviter les nouveaux parents à partager un moment de convivialité ensemble.

Le conseil municipal souhaite également proposer la réalisation de décorations de Noël aux enfants du village pendant les vacances de la Toussaint.

Bulletin municipal

La préparation du prochain bulletin est en cours, pour une distribution prévue fin décembre-début janvier.

8. Écoles/transports scolaires

Convention de transport scolaire avec ARCHE Agglo (AO2)

Madame le Maire indique qu'il convient de signer une convention de transport scolaire entre la commune de Vaudevant et ARCHE Agglo qui exerce la compétence en matière de transport scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve ladite convention et autorise Madame le Maire à la signer. (Délibération 2022/0039)



Madame le Maire donne lecture de la convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint Félicien pour l'année 2021/2022. Le montant de la participation s'élève à 674.10€ par enfant de notre commune accueilli à l'école publique. Pour l'année 2021/2022, 5 enfants ont été accueillis dont deux une partie de l'année scolaire (jusqu'aux vacances de février). Le montant total de la participation pour

l'année 2021/2022 s'élève donc à 2 771.10€.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser la somme de 2 771.10€ à la commune de Saint Félicien et autorise Madame le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint Félicien (Délibération 2022/0037)

9. Chemins de randonnée

Piste forestière : des demandes sont en cours concernant la convention.

Madame le Maire, Laëtitia Bourjat	Secrétaire de séance, Mathilde Bourret
	

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 27 septembre 2022